qu'ils travaillent constamment au grand air, au froid, à la pluie, à la neige, et souvent dans l'eau à moitié corps, ce qui, surtout l'automne et le printems, demande sans doute des réchnuffans; mais passons là dessus, et si nous nousy sommes urrête un instant, c'était pour démontrer que la grande consommation de la boisson ne vient point de la population canadienne; on voit, au contraire, que l'usage de la boisson a considérablement diminué surtout 'dans nos campagnes; il y a là comme dans 128 villes des sociétés de tempérance qui se maintiennent d'une manière bien convenable. Nous voyons ces sociétés se former et grandir non seulement parmi les Canadiens, mais aussi parmi les Irlandais et les Américains; il n'y a guère, en ce pays, que les Anglais et lés Ecossais qui, se confiant en leurs propres forces, n'aiment point à se tant gêner et à s'imposer le jong de la tempérance totale. A tout ce que nous avons dit, on peut ajouter qu'il s'exporte beaucoup de boissons dit côté de la Rivière Rouge, du Nouveau-Brunswick, vers Halifax et les Etats-Unis ; ce qui diminue encore la dépense du Canada. Mais avant que de finir, nous observerons que le mot il se dépense est pris largemest. On a pu importer et distiller en 1846 pour la valeur de 7.300,500 gallons de boissons, mais cela ne veut pas dire que toute cette boisson a été consommée dans la même année, et qu'il n'en reste plus ; on pourrait passer comme dans la Suède une loi de ne plus distiller de boisson pendant dix ans, et il en resterait bien encore assez pour les pesoins réels pendant tout ce tems. Nous profitons de cet à-propos des distilleries, pour copier dans une de nos colonnes ce que le Père Chiniquy dit dans son inestimable Manuel de cette espèce de gouffres infernaux ; après l'avoir lu, on pourra certainement dire pour nos grains ce qu'un orateur disait dans un meeting aux Irlandais : " Vous avez tourné vos patates en whiskey, voilà pourquoi Dieu les a maudites; ce qu'il vous avait donné pour nourriture, vous en avez fait une détestable boisson pour l'offenser."

-alesta Alesta NOUVELLES RELIGIEUSES. GRAND-DUCHÉ DE BADE.

-'le gouvernement badois, qui avait pendant longtems tracassé le clergé catholique, au sujet des mariages mixtes, a reconnu l'inutilité et les dangers d'une lutte où il avait contre lui la foi et la raison. L'exemple du défunt Archevêune de Cologne a porté ses fruits. Le clergé qui, dans plusieurs androits, avait montré sur ce point une coupable faiblesse, a eu honte de sa prévarieation, et les gouvernements comprennent qu'il n'y a rien à gagner en persécutant des hommes qui agissent par conscience et par con-

Par un prrêté récent, le Grand-Duc a décidé qu'un Ecclésiastique ne pourrait être contraint à célébrer un mariage auquel les lois de son glise mettent quelque empêchement. Dans ce cas l'Ecclésiastique ne sera même pas tenu d'agir comme officier civil; seuloment, comme tenant les régistres civils, il sera tenu d'inscrire le maringe sur ces livres.

. Cette mesure, indépendamment de ce qu'elle a d'heureux en elle-même, prouve que le gouvernement de Bade n'espère plus protestantiser le clerge catholique du Grand Duché, comme il s'en flattait il y a quelques années. C'est un fait de plus à l'appui de ce que nous disions, il y a quelques semaines, sur la régénération qui s'est opérée dans le clergé badois.

L'Archevêque de Fribourg en Brisgau ayant annoncé une retraite ecrlésizatique; un grand nombre de Prêtres se sont empressés d'accourir à ces exercices spirituels qui n'avaient pas eu lieu dans le pays depuis plus de cinquante C'est ainsi que dans les différentes contrées de l'Allemagne, les Catholiques sortent de leur léthargie et le catholicisme recouvre sa première vigueur, tandis que le protestantisme y tombe en lambeaux et s'écroule de toutes parts.

-L'on apprend que le 16 décembre, les rongistes, voulant donner un signe de vie, se sont réunis en un soi-disant synode provincial composé de députés des villes de Worms, de Manhein, de Heidelberg, de Damstadt, de Wiesbaden, d'Offenbach, d'Alzie et de quelques autres localités. Ce synode a ordonné la rédaction d'un catéchisme de va confession, et a nommé à cet effet une commission composée d'un' petit nombre de prédicans rongistes et de larques en plus grand nombre, les chargeant de présenter, au plus tard le 7 mars prochain, des projets parmi lesquels le synode choisira celui qui lui plaira davantage. Il est également difficile d'imaginer ce que doit devenir le catéchisme d'une secte qui n'est encore tombée d'accord sur ancun principe de foi, et de se rendre compte des moyens que cette assemblée pourrait employer pour faire agréer son œuvre à l'universalité des rongistes. GRAND-DUCHÉ DE POSEN.

-La question de la validité du baptême, administre par des pasteurs protestans, vient de soulever, au grand duché de Poson, une

proverbe de ces gens-ld, qu'ils ne vivent que ue boisson; leur excuse est | enquête criminelle contre un prêtre catholique qui habituellement renouveluit le baptême sous condition sur des enfans qui lui étaient présentes ad hoc par des mères catholiques. Un ministre protestant le dé nonça pour ce fait, dans lequel il voyait une injure faite à son église au gouverneur de la province, qui, après avoir entendu une maltitude de témoins pour constuter un fait avoné d'ailleurs par son auteur, en renvoya la connaissance à l'archevêgue de Posen. Le prêtre inculpé déclara à l'autorité civile avoir en cela suivi les prescriptions de l'Eglise, d'après lesquelles, en cas de doute légitime sur la validité d'un hapteme, on est rigoureusement tenu de le réiterer, sous condition, sur les personnes appartenant à sa communion, sans qu'on en puisse inforer un acte de mépris pour une autre église. A ce sujet, le prêtre catholique déclara avoir vu de ses yeux plusieurs ministres évangéliques administrer le baptême, en posant simplement sur la tête de l'enfant trois doigts mouillés d'un peu d'eau qu'on leur présentait sur une assiette, de sorte que la peau de la tête des ensans nés chevelus ne pouvant être atteinte par l'eau, le bapteme demeurait au moins très-incertain, suivant la doctrine catholique; desayouant d'ailleurs toute intention injurieuse, et s'en rapportant simplement à l'enseignement de su propre Eglise, d'où naissait pour lui un rigoureux devoir de conscience. La question se présente ainsi au gouvernement prussien sous une forme au moins très-ardue; car il ne peut condamner. un point de doctrine formellement défini et enseigné, par une Eglise non point simplement tolérée, mais légitimement établie dans le royaume; et s'il u'interdit pas cette pratique,il avoue au moins implicitement que celle de son église officielle est blamable, et que la plupart de ses sujets protestans pourraient bien n'être point baptisés, et par consequent, n'être pas chrétiens.

NOUVELLES DIVERSES. CANADA.

-La protestation unanime de la presse contre la prétendue nomination de M. Joseph, à la place de Greffier du Conseil, a eu son effet. M. De Lerg vient d'être nommé à cet office.

Moison d'industrie. En conformité à la requisition que nous avons publice dans notre dernier numero, il y a eu, mardi-dernier, au Palais de Justice de cette ville, une assemblée des citoyens, aux fins de prendre en considération l'expédience d'établir une Maison d'Industric, à Montreal, et les moyens de parvenir à ce but. Son Honneur le Maire fut appelé au fauteuil et W. Bristow, écr., prié d'agir comme secrétaire.

Son Honneur le Maire expliqua le but de l'assemblée, qui était de pourvoir à l'établissement d'une Maison d'Industrie, sur une base large et liberale. Il dit que, personnellement, il était opposé à une înstitution don't l'objet serait d'offrir un azile permanent aux pauvres, parce que cet azile serait bientôt rempli de tous les fainéans des campagnes environnantes. Il doutait s'il serait sage d'établir une maison permanente de refuge, parce que les paresseux seraient certains de trouver dans leur pauvreté un azile confortable et bien souvent. les parens qui sans cela se feraient un devoir de les soulager, préféreraient les laisser à la charge de la société. Il pensait que tels étaient les sentimens de lord Brougham.

Son Honneur répéta qu'il n'était pas opposé à l'érection d'une Maison de Refuge, mais qu'il désirait prévenir l'assemblée contre l'établissement d'une maison qui servirait de tentation aux paresseux et aux vagabonds de tous les endroits, et qui induirait les émigrés, en arrivant dans ce pays, à recevoir les bienfaits de cette Institution, plutôt que de se reposer sur leurs propres efforts.

Voici les résolutions qui ont été adoptées:

Proposé par Wm. Lunn, écr., secondé par A. Furniss, écr.,

Que les différens actes de la législature pourvoyant à l'administration de certaine propriété léguée pour l'établissement d'une Maison. d'Industrie dans la cité de Montréal, n'ont pas atteint les objets désirés, et que dans l'opinion de cette assemblée, il est expédient que l'onfasse un effort général et vigoureux, pour établir une institution telleque celle contemplée par ces actes.

Proposé par D. Kinnear, écr., secondé par l'hon. F. Hincks, Que c'est l'opinion de cette assemblée, que les fins pour lesquelles la Maison d'Industrie proposée é ablie, se borneront à fournir du travail aux pauvres de Montréal, lorsqu'ils seront par eux-mêmes hors d'état d'en obtenir, et d'offrir un abri temporaire, et de la nourriture aux destitués, et que l'on devrait accorder aux autorités le pouvoir d'envoyer les vagabonds communs à la Maison d'Industrie, pour y être employés et soutenus pendant un tems limité.

Proposé par B. Holmes, cer., secondé par J. Bourret, cer.,

Que c'est l'opinion de cette assemblée que l'établissement pourrait s'effectuer avec plus d'avantage et d'efficacité par le prélèvement d'une petite taxe additionnelle sur toutes les propriétés cotisées dans cette cité, ce mode de prélever les fonds nécessaires à cet objet étant le plus équitable, et que l'on s'adresse à la législature pour la prier de prendre à ce sujet les mesures nécessaires.

Proposé par M. B. Holmes, secondé par M. Mulholland, . Qu'un comité, se composant d'un membre laie de chacune des dil.